



Vie commune , et droit si separation !!

Par **coquelicotfmd**, le **19/07/2009** à **16:07**

Bonjour, ma cousine va aménagé avec son ami , celui ci vient d'acquérir un bien immobilier , il compte lui demander un loyer , et lui affirme qu'elle n'aura aucun droit sur la maison puisqu'il l'achète a son nom a lui , avec son propre apport , j'aimerais savoir qu'elle sont les droits de ma cousine sachant qu'elle va devoir rendre son appartement pour vivre avec lui et en cas de rupture que se passe t-il pour elle , puisqu'elle va quand même participer , au frais de charges , alimentation , ménage , et donnera une participation pour les traites du prêt ?? lui n'a pas d'enfants , mais en a un !merci pour vos reponses , je ne voudrais pas qu'elle y perde le peu qu'elle possède !! merci a tous